



**PROCÈS-VERBAL DE LA
316^e RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL
tenue le jeudi 26 avril 2018 à 11 h 45,
local 1813, pavillon de la santé, UQTR**

Présences — Absences			
Départements	Délégué (e) s	Présent	Absent
Anatomie humaine	Stéphane Sobczak	P	
Biologie médicale	Lionel Berthoux	P	
Chimie, biochimie et physique	François Brouillette	P	
Chimie, biochimie et physique	Isabel Desgagné-Penix	P	
Chiropratique	Marcel Veilleux	P	
Ergothérapie	Valérie Poulin		A
Études en loisir, culture et tourisme	Sylvie Miaux	P	
Finance et économie	Foued Chihi	P	
Génie chimique	James Agbebavi	P	
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P	
Génie industriel	Pascal Forget		A
Génie mécanique	Gilbert Lebrun		A
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P	
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière		A
Lettres et communication sociale	Johanne Prud'Homme	P	
Lettres et communication sociale	Lucie Guillemette		A
Management	Cécile Fonrouge		A
Management	François Labelle		A*
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	P	
Mathématiques et informatique	Alain Goupil	P	
Mathématiques et informatique	Linda Badri	P	
Orthophonie	Marianne Paul	P	
Philosophie et des arts	Jean-Paul Martel	P	
Philosophie et des arts	Marie-Josée Plouffe		A
Psychoéducation	Lyne Douville	P	
Psychoéducation	Danielle Leclerc	P	
Psychoéducation	Caroline Couture		A
Psychologie	Sylvain Sirois	P	
Psychologie	Diane St-Laurent	P	
Psychologie	Sylvain Sirois		A
Sciences comptables	Benoit Lavigne		A
Sciences comptables	Cynthia Courtois		A
Sciences de l'activité physique	Karine Boivin	P	
Sciences de l'activité physique	Sacha-Rose Stoloff		A
Sciences de l'éducation	Jean-Marie Biron	P	
Sciences de l'éducation	Ghyslain Parent	P	
Sciences de l'environnement	Denis-G Leroux	P	
Sciences de l'environnement	Denis Gratton	P	
Sciences humaines	Thierry Nootens	P	
Sciences infirmières	Myriam Asri	P	
Sciences infirmières	Éric Ahern	P	
Comité exécutif	Officiers	Présent	Absent
Ismail Biskri	Président	P	
René Lesage	VPRT	P	
Monique Cadrin	VPAS	P	
Christian Linard	VPAU	P	
Diane Saint-Laurent	VPSC		A*
Sylvain Beaudry	Trésorier	P	

Daphné Drouin Secrétaire P

**Ces délégués ont informé le secrétariat de leur absence.*

La professeure Daphné Drouin, secrétaire du Syndicat, anime la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS-316-26-04-18-01 Mot de bienvenue du président

Le président souhaite la bienvenue aux délégués, les remercie de leur présence en grand nombre et de leur engagement envers leurs collègues surtout en cette période de négociation pour le renouvellement de la convention collective.

CS-316-26-04-18-02 Vérification du quorum et avis de convocation

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux, prévus à l'article 12.4 g) des statuts du SPPUQTR, est atteint.

Le président signale également que l'avis de convocation a été expédié dans les délais prescrits.

CS-316-26-04-18-03 Désignation d'un président d'assemblée

Le président invite les délégués à désigner la professeure Daphné Drouin, secrétaire du Syndicat, à titre de présidente d'assemblée. Les délégués acquiescent à la proposition du président.

CS-316-26-04-18-04 Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible de modifier l'ordre du jour au moment de son adoption.

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'un président d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Suivi sur la négociation de la convention collective
 1. Rapport du comité de négociation
 2. Deuxième dépôt patronal (vote)
 3. Moyens de pression (vote)
6. Projet d'ordre du jour de la 151^e assemblée générale extraordinaire
7. **Tribune des délégués et des déléguées**
8. Adoption du procès-verbal de la 315^e réunion du conseil syndical
9. Information et dépôt de documents :
 1. Dépôt des procès-verbaux des 554^e, 555^e, 556^e et 557^e réunions du comité exécutif
 2. Dépôt des suites à donner aux réunions du CX et du CS
 3. Agenda du mois de mai 2018
 4. Rapport sur la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU)
10. Affaires nouvelles
11. Date de la prochaine rencontre : 31 mai 2018
12. Levée de l'assemblée

Sur une proposition du comité exécutif du Syndicat, appuyée par le professeur Loïc Boulon, délégué au Département de génie industriel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 316^e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS-316-26-04-18-05 Suivi sur la négociation de la convention collective

5.1. Rapport du comité de négociation

La présidente d'assemblée invite le VPRT et porte-parole du comité de négociation à présenter le point.

Le VPRT rappelle les différentes étapes-sondage-groupes de discussions-échanges au conseil syndical qui ont permis de concrétiser dans les propositions syndicales les grandes orientations adoptées en assemblée générale le 7 juin 2017.

Le VPRT présente la chronologie des événements depuis le conseil syndical du 1^{er} mars 2018.

Après une vingtaine de rencontres de négociation, dont plusieurs avec le conciliateur, les parties ont déposé les clauses à incidence monétaire.

Le deuxième dépôt patronal a été remis à la table de négociation le 10 avril dernier, le lendemain de l'adoption du budget de l'UQTR prévoyant embaucher que 445 professeurs pour la prochaine année. La convention collective actuelle prévoit l'embauche de 466 professeurs.

Le VPRT résume les différents éléments qui font que le deuxième dépôt reste inacceptable :

1. Suspension de la clause ascenseur pour le plancher d'emploi et le remplacement par un nombre fixe de postes.
2. Réduction du nombre de postes de professeur de 466 en 2018-2019 à 435 en 2021-2022.
3. Embauche des nouveaux professeurs le 1^{er} août plutôt que le 1^{er} juin comme le prévoit la convention collective actuelle.
4. Reconnaissance de tâche pour les cours atypiques : cours à l'étudiant (4,5 h par étudiant), cours superposés et les grands groupes.
5. Ajout d'un 5^e cours en tâche normale lorsque le professeur est inactif en recherche selon son assemblée départementale.
6. Pour bénéficiaire d'un déflonnement des cours en appoint, le professeur devra donner un cours additionnel en tâche normale.
7. Réduction du nombre de dégagements de recherche.
8. Paramètres salariaux du gouvernement (PSG) : 2 % d'augmentation pour l'année 2018.
9. Paramètres salariaux du gouvernement (PSG) : 0 % d'augmentation pour l'année 2019.
10. 1 % d'augmentation de salaire pour les années 2020, 2021 et 2022 et versement d'un forfaitaire si PSG plus élevé.
11. Réduction de 130 \$ à 100 \$ du taux minimal de rémunération pour les professeurs qui offrent une formation dans le cadre d'un service à la collectivité.
12. Augmentation du simple au double (5 600 \$ à 12 000 \$) du coût d'achat par l'annexe C d'une libération d'enseignement.
13. Statu quo sur la plupart des demandes syndicales sur les clauses à incidence monétaire : augmentations de salaire, dégagements de recherche, dégagements pour les responsables de stage, bonification des forfaitaires au départ à la retraite, etc.

Le 12 avril, le comité exécutif a étudié attentivement le deuxième dépôt et a convenu de recommander au conseil syndical de rejeter ce deuxième dépôt.

Le comité exécutif a également décidé de publier l'Info-Négo 4 afin d'informer les professeurs de la situation.

Après avoir informé la direction de la position du comité exécutif, celle-ci a demandé un délai afin de saisir le comité de régie de l'UQTR du rejet du deuxième dépôt et de la recommandation au conseil syndical de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour y voter la constitution d'une banque de journées de grève.

Le comité de négociation a donc retardé la sortie de l'Info-Négo en attendant la décision du comité de régie.

La réponse de la direction fut de demander une rencontre avec le comité exécutif du Syndicat en l'absence des membres du comité de négociation.

Le comité exécutif a refusé de rencontrer le vice-recteur aux ressources humaines et convenu de déposer une plainte au Tribunal administratif du travail du Québec contre l'UQTR pour ingérence et négociation de mauvaise foi.

Le comité exécutif a aussi convenu de demander à ses procureurs de faire une demande de sauvegarde à l'arbitre Corriveau afin que l'UQTR soit obligée d'embaucher les nouveaux professeurs le 1^{er} juin prochain et non le 1^{er} décembre.

Le comité exécutif a aussi convenu de saisir les médias régionaux du processus de négociation. Le VPRT termine son résumé du cheminement des négociations en répondant aux questions des délégués.

La présidente d'assemblée invite le conseiller aux affaires universitaires à présenter quelques éléments du budget 2018-2019 de l'UQTR, le tableau illustrant la proportion des masses salariales dans les constituantes de l'UQ et les nouveaux codes académiques à des fins de financement (CAFF) pour les cinq prochaines années.

Le tableau sur les masses salariales dans le réseau indique très clairement que pour l'ensemble des masses salariales et plus particulièrement pour la masse salariale du corps professoral sur l'ensemble des charges, la situation à l'UQTR est comparable à celle des autres constituantes. L'UQTR se démarque toutefois pour une croissance plus importante de la masse salariale des professeurs pour la période 2012-2017. Cette situation est reliée au bienfait du plancher d'emploi et à l'augmentation significative du nombre d'étudiants équivalent temps plein (EETP) à l'UQTR durant cette période.

Pour ce qui des nouveaux codes académiques aux fins de financement, il semble que ceux-ci soient très avantageux pour l'UQTR qui recevra, en 2022-2023, 17,5 M\$ de plus en subventions.

À la fin des présentations, la présidente d'assemblée introduite le projet de motion provenant du comité exécutif :

CONSIDÉRANT l'expiration de la convention collective SPPUQTR-UQTR 2013-2017 le 31 mai 2017;

CONSIDÉRANT les concessions importantes faites au cours des dernières années par le corps professoral au niveau notamment du plancher d'emploi afin de contribuer au redressement financier de l'UQTR;

CONSIDÉRANT la volonté des professeurs de protéger la mission de l'UQTR, la qualité de l'enseignement et de la recherche qui s'y déroulent;

CONSIDÉRANT la volonté des professeurs de protéger la réputation de l'UQTR afin qu'elle conserve sa capacité d'attirer des professeurs et des étudiants de haut niveau;

CONSIDÉRANT le mandat confié par le Conseil syndical et l'Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR au comité de négociation du SPPUQTR, les 1er juin et 7 juin 2017 respectivement;

CONSIDÉRANT le 2e dépôt patronal du 10 avril 2018 sur les aspects monétaires (salaires, plancher d'emploi et autres);

CONSIDÉRANT que les demandes patronales compromettent la mission de l'UQTR et mettent en péril la poursuite de son développement et de sa réputation;

CONSIDÉRANT que les demandes patronales remettent en question les fondements de la convention collective des professeurs et qu'elles impliquent une détérioration importante des conditions de travail de l'ensemble des professeurs;

CONSIDÉRANT la ferme volonté des professeurs de poursuivre la négociation de la convention collective avec l'employeur sur des bases raisonnables;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif du SPPUQTR;

CONSIDÉRANT les explications fournis par les membres du comité exécutif et du comité de négociation du SPPUQTR;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues;

Sur motion dûment présentée par le comité exécutif du Syndicat, appuyée par le professeur Armel Brice Adanhounme, délégué du Département de gestion des ressources humaines, il est résolu de :

Rejeter formellement le deuxième dépôt patronal portant sur les clauses à incidence monétaire (salaires, plancher d'emploi et autres);

Recommander à l'Assemblée générale extraordinaire de voter une banque de 20 jours ouvrables de grève à utiliser à la discrétion du comité exécutif du Syndicat selon le cheminement des négociations;

Convoquer une assemblée générale extraordinaire en juin 2018 afin d'entériner les moyens de pression convenus;

Réitérer la volonté du Syndicat de renouveler la convention collective des professeurs et des professeures sur les bases des grandes orientations adoptées par l'Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR du 7 juin 2017.

La présidente d'assemblée propose d'une période de plénière afin de discuter des sujets présentés. Les délégués soulignent que :

- Les moyens de pression choisis risquent de braquer les parties et de ne pas avoir les effets escomptés;
- Le Syndicat doit toujours tenir compte de la possibilité pour la direction de décréter un lock-out pour la période estivale;
- Le deuxième dépôt fait preuve d'un manque de connaissance et de respect pour la tâche du professeur d'université;
- La démarche proposée par le comité exécutif est peut-être prématurée et il est encore possible de poursuivre les négociations;
- Les réinvestissements annoncés par le gouvernement permettraient sans doute à l'UQTR de maintenir le statu quo tout en respectant le plan de redressement;
- Obtenir l'appui du public et des autres constituantes du réseau pourrait être intéressant;
- Le conseil syndical doit être solidaire avec la démarche proposée par le comité exécutif et le comité de négociation.

La présidente d'assemblée signale aux délégués que le projet de résolution ne détermine pas le nombre de jours de grève devant constituer la banque. Elle invite donc le conseil à proposer un amendement à la proposition principale afin de fixer le nombre de jours de grève.

Après discussion, le professeur Eric Ahern, délégué du Département des sciences infirmières, propose, appuyé par la professeure Myriam Asri, déléguée du Département des sciences infirmières, de laisser l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2018, le soin de déterminer le nombre de jours de grève à inclure dans la banque.

Les délégués échangent sur des conséquences d'une telle proposition sur le cheminement des négociations et sur les résultats d'un vote. Il apparaît pour plusieurs délégués plus significatif que le conseil syndical détermine immédiatement le nombre de journées de grève. La direction pourra ainsi connaître les intentions du Syndicat et favoriser ainsi une reprise des négociations avant l'assemblée générale.

Le professeur Ahern se dit prêt à retirer sa proposition d'amendement. La présidente d'assemblée lui signifie que cela est impossible puisque la proposition d'amendement appartient maintenant à l'assemblée.

Le professeur Ghyslain Parent, délégué du Département des sciences de l'éducation, appuyé par le professeur James Agbebavi, délégué du Département de génie chimique, demande le dépôt sur le bureau de la proposition d'amendement du professeur Eric Ahern. Ce qui implique qu'il n'y aura pas de vote sur cette proposition.

La présidente d'assemblée s'informe s'il y a demande de vote sur la proposition du professeur Parent.

Le vote est demandé.

Après le décompte, la présidente d'assemblée constate que 28 professeurs sont favorables au dépôt sur table du projet d'amendement du professeur Ahern, aucun professeur n'est contre et un professeur s'abstient.

La proposition de dépôt sur table est donc acceptée.

La présidente d'assemblée invite à nouveau les délégués à faire une proposition d'amendement à la proposition principale.

Le professeur René Lesage, VPRT du Syndicat, propose, appuyé par le professeur Éric Ahern, délégué du Département des sciences infirmières, que la banque soit constituée de vingt jours ouvrables de grève.

La présidente d'assemblée s'informe s'il y a demande de vote sur la proposition du professeur Lesage.

Le vote est demandé.

Après le décompte, la présidente d'assemblée constate que 27 professeurs sont favorables à la proposition du professeur Lesage, aucun professeur n'est contre et un professeur s'abstient. La proposition d'amendement afin de fixer à vingt jours ouvrables le nombre de jours de grève est donc adoptée.

La présidente d'assemblée invite maintenant les délégués à se prononcer sur la proposition principale tel qu'amendée.

La présidente d'assemblée s'informe s'il y a demande de vote sur la proposition principale tel qu'amendée.

Le vote est demandé.

Après le décompte, la présidente d'assemblée constate que 28 professeurs sont favorables à la proposition principale telle qu'amendée, aucun professeur n'est contre et un professeur s'abstient.

La proposition principale est donc adoptée à la majorité des voix exprimées.

Le professeur Ghyslain Parent, délégué du Département des sciences de l'éducation, appuyé par le professeur Félix Bouvier, délégué substitut du Département des sciences de l'éducation, propose une motion de félicitations au comité de négociation pour le travail accompli.

La présidente d'assemblée s'informe s'il y a demande de vote sur la proposition de félicitations du professeur Parent.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, la proposition est adoptée à l'unanimité.

CS-316-26-04-18-06 Projet d'ordre du jour de la 151^e assemblée générale extraordinaire

La présidente d'assemblée attire l'attention des délégués sur le projet d'ordre du jour proposé par le comité exécutif et portant sur la 151^e assemblée générale extraordinaire devant se tenir le 6 juin 2018.

CONSIDÉRANT la proposition du comité exécutif du Syndicat de tenir une assemblée générale extraordinaire le 6 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour proposé par le comité exécutif du Syndicat;

CONSIDÉRANT l'avis des délégués;

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif, appuyée par la professeure Nadia Ghazzali, déléguée du Département de mathématiques et d'informatique, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la 151^e assemblée générale extraordinaire du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) du 6 juin 2018.

La présidente d'assemblée s'informe s'il y a demande de vote sur la proposition.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, la proposition est adoptée à l'unanimité.

CS-316-26-04-18-07 Tribune des délégués et des déléguées

La présidente d'assemblée invite les délégués à faire part aux membres du conseil des dossiers reliés à leur département.

- Le professeur Armel Brice Adanhounme, délégué du Département de gestion des ressources humaines, s'informe auprès du VPRT s'il a donné suite à la demande de l'École de gestion de l'UQTR d'introduire dans la prochaine convention collective les références nécessaires à l'existence de l'École. Le VPRT confirme au délégué Adanhounme que cela sera fait.

CS-316-26-04-18-08 Adoption du procès-verbal de la 315^e réunion du conseil syndical

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la 315^e réunion du conseil syndical tenue le 1^{er} mars 2018 et après que les délégués en aient vérifié la conformité, ils adoptent la proposition suivante :

Sur motion dûment proposée par la professeure Lyne Douville, déléguée du Département de psychoéducation, appuyée par la professeure Johanne Prud'homme, déléguée du Département de lettres et communication sociale, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 315^e réunion du conseil syndical du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tenue le 1^{er} mars 2018.

CS-316-26-04-18-09 Information et dépôt de documents

09.1 Dépôt des procès-verbaux des 554^e, 555^e, 556^e et 557^e réunions du comité exécutif

La présidente d'assemblée attire l'attention des membres sur les procès-verbaux des 554^e, 555^e, 556^e et 557^e réunions du comité exécutif tenues respectivement les 1^{er} et 26 février et les 3 et 28 mars 2018.

La présidente d'assemblée invite les délégués qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux officiers concernés du comité exécutif.

09.2. Dépôt des suites à donner aux réunions du CX et du CS

La présidente d'assemblée fait lecture des nouveaux dossiers découlant des récentes réunions du comité exécutif et du conseil syndical.

09.3. Agenda du mois de mai 2018

La présidente d'assemblée attire l'attention des délégués sur les principales activités du calendrier syndical pour le mois de mai 2018.

09.4. Rapport sur la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU)

La présidente d'assemblée invite le trésorier à faire rapport sur les dossiers de la Fédération. Considérant l'heure tardive, le trésorier propose de faire un rapport complet lors de la prochaine rencontre.

Il attire toutefois l'attention des délégués sur la tenue, le week-end du 3 au 5 mai, des États généraux sur l'enseignement supérieur qui se tient à l'UQAM. C'est à cette occasion que les intervenants du milieu universitaire feront connaître leurs attentes face aux différents partis politiques pour la campagne électorale du 1^{er} octobre prochain.

CS-316-26-04-18-10 Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est discutée à ce point de l'ordre du jour.

CS-316-26-04-18-11 Date de la prochaine rencontre

La date de la prochaine réunion du conseil syndical est fixée au jeudi 31 mai 2018 à 11 h 45.

CS-316-26-04-18-12 Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 15 h 50.

Présidente de l'assemblée

Secrétaire de l'assemblée

Daphné Drouin
Secrétaire du Syndicat

Alain Gamelin
Conseiller aux affaires universitaire